RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01410
Numéro SIREN : 749 990 594
Nom ou dénomination : HOMAE

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2013 sous le numéro de dépôt A2013/029562

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE LYON

29562

4421634

Dénomination : HOMAE
Adresse : 1 boulevard Marius Vivier Merle 69443 Lyon Cedex 03 - FRANCE-

n° de gestion : 2012B01410
n° d'identification : 749 990 594

n° de dépôt : A2013/029562
Date du dépôt : 06/12/2013

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale

4421634

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél 04 72 60 69 80 - Fax . 04 72 60 69 81

HOMAE

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 boulevard Marius Vivier Merle - 69443 LYON cedex 03
RCS LYON 749 990 594

°°°O°°°

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

30 novembre 2013.

L'an deux mille treize, le trente novembre à 10 heures, au siège social de la société,1 boulevard Marius Vivier Merle, 69003 LYON, les actionnaires de la société HOMAE, SAS au capital de 100 000 €, divisé en 1000 actions, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence.

L'assemblée est présidée par Madame Safia BOUDJEMAA

Sont scrutateurs de l'Assemblée et acceptant ces fonctions :

Mademoiselle Carole CORNATON
Monsieur Arnaud CORNATON

L'assemblée désigne pour secrétaire, Madame Safia BOUDJEMAA.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par l'assemblée qui constate que les actionnaires présents possèdent 1000 actions sur les 1000 actions formant le capital et ayant le droit de vote sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents représentant plus du tiers du capital, l'assemblée est régulièrement constituée. Elle peut valablement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Le président met à la disposition des actionnaires :
- un exemplaire des statuts de la société,
- la feuille de présence.

Le président rappelle l'ordre du jour :
1. Changement de Président,
2. Rémunération du Président,
3. Pouvoirs pour les formalités.

Au vu des évolutions à venir de la société, le Président expose à l'Assemblée son souhait de se retirer et d'être remplacé dans sa fonction de Président par Monsieur Franck CORNATON.

La discussion est alors ouverte.

Après un échange de vues, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : CHANGEMENT DE PRESIDENT

L'Assemblée Générale extraordinaire prend note et accepte la démission de Madame Safia BOUDJEMAA, née le 31 mars 1965 à ALGER de son poste de Président de la Société.

L'Assemblée Générale extraordinaire décide de nommer en qualité de Président de la Société, Monsieur Franck CORNATON, né le 25 mai 1965 à Montréal-la-Cluse (01), demeurant 56 avenue Paul Santy à ECULLY (69).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : REMUNERATION DU PRESIDENT

Il appartient à l'Assemblée Générale de fixer le montant et les modalités de rémunération du Président En conséquence, l'Assemblée générale décide que Monsieur Franck CORNATON assurera ses fonctions de Président de HOMAE à titre gracieux, ce que ce dernier accepte.

Ses frais de déplacement et de représentation seront remboursés sur justificatifs et il pourra utiliser le véhicule de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 10 H 20 après rédaction et signature du présent procès-verbal

Le Président
Franck CORNATON

Le secrétaire
Safia BOUDJEMAA

Carole CORNATON

Arnaud CORNATON

Copie certifiée conforme
à l'original
le 30/11/2013
le Président